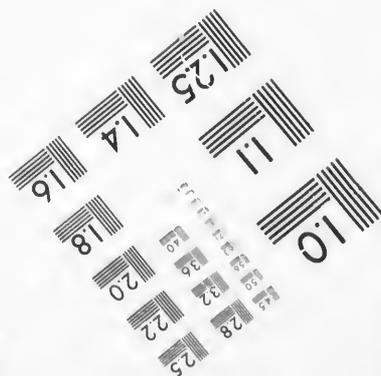
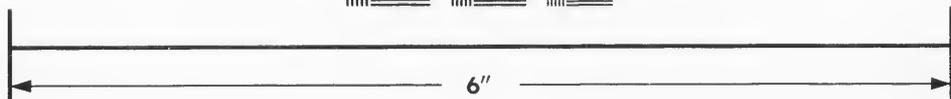
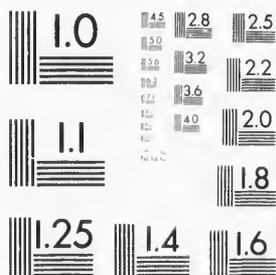


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

14
15
18
20
22
25
28
32
36

**CIHM/ICMH
Microfiche
Series.**

**CIHM/ICMH
Collection de
microfiches.**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

10
11
12
13

© 1981

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

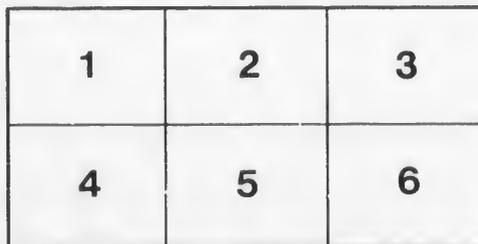
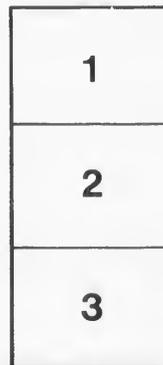
National Library of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

Bibliothèque nationale du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.

etails
s du
odifier
une
image

s

errata
to

pelure,
n à



32X

DISCOURS

DE

M. L. G. DESJARDINS

DÉPUTÉ DE MONTMORENCY

FAIT A L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

SUR LES FINANCES DE LA PROVINCE.

(Séance du Jeudi, 21 juin 1888.)

M. l'Orateur,

Je me rends volontiers au désir de l'honorable premier ministre, qui nous a invités, vendredi dernier, à étudier la situation des finances de la province avec toute l'attention et tout le soin que le sujet mérite.

L'opposition constitutionnelle est l'un des plus importants rouages de notre système de gouvernement parlementaire, parce qu'il est de l'intérêt public que la politique générale et les actes administratifs des ministres responsables à cette Chambre et à ceux qui nous ont élus, soit soumis à la libre discussion des représentants du peuple. Le rôle de la loyale opposition de Sa Majesté est celui de la critique, mais pour être utile et atteindre son but, cette critique doit être juste en principe, appuyée sur des faits incontestables, et se recommander à l'approbation publique par la sincérité de ceux qui en prennent la responsabilité. Je me ferai un devoir de me conformer strictement à ces conditions essentielles de toute délibération profitable au pays, dans les remarques qu'il m'incombe de faire en réponse à l'habile discours de l'honorable trésorier (M. Shehyn) sur le budget.

Je n'ai pas besoin de déclarer qu'en critiquant la politique et les opinions de l'honorable trésorier, comme c'est mon droit et mon devoir de le faire, je saurai avoir pour lui tout le respect que lui méritent son caractère et la droiture de ses intentions. Si je ne réussis pas à persuader mes adversaires, je tiens au moins à les convaincre de la sincérité de mes vues par la justice de mes procédés de discussion et la loyauté de ma parole.

Nous sommes tous d'accord à dire que la bonne gestion de nos affaires financières est l'une des questions qui intéressent notre province, et, j'ajouterais, le pays en général, au plus haut degré. Unis sur ce point, nos divergences d'opinion commencent et s'accroissent rapidement dès que nous étudions la situation de nos finances, la politique qui l'a produite telle que, de part et d'autre, nous la constatons, et particulièrement la responsabilité des hommes publics qui ont dirigé ou critiqué la marche des affaires depuis plusieurs années. Le souvenir de nos discussions passées sur le même sujet est encore présent à la mémoire de tous ceux qui y ont donné quelque attention. Il n'est pas nécessaire de le rappeler avec trop d'insistance, pour que mes honorables

collègues connaissent avec exactitude le point de départ du débat, que j'engage aujourd'hui au nom de mes honorables amis de l'opposition. D'ailleurs, l'honorable trésorier (M. Shehyn) a résumé nos controverses antérieures dans les premières paroles de son discours de vendredi dernier. J'ai le droit bien légitime de me servir de ses propres remarques pour démontrer comment, en suivant avec soin la droite direction indiquée par les principes et les faits, on arrive sûrement à des conclusions bien différentes de celles qu'il a tirées, l'autre jour, avec une si apparente satisfaction.

L'honorable trésorier nous a dit :

“ Nous avons promis de travailler avec énergie au rétablissement du bon ordre dans les finances de la province : avant de soumettre le budget, il est de notre devoir de montrer que nous avons tenu cette promesse. Comme de raison, dans le court espace des quinze mois qui se sont écoulés depuis notre avènement au pouvoir, il ne nous a pas été possible d'accomplir tout ce que nous entendons faire; mais nous avons travaillé courageusement à l'œuvre de réhabilitation que nous avons entreprise, et les faits que je vais exposer, je l'espère du moins, prouveront que nous avons accompli la plus grande partie de notre tâche. En effet, nous avons déjà assis la position financière de la province sur des bases qui permettent d'envisager l'avenir sans beaucoup de crainte, et si la politique que nous poursuivons ne rencontre pas trop d'opposition, nous aurons bientôt accompli l'œuvre à laquelle nous travaillons.”

Résumons d'avantage ces lignes. L'honorable trésorier nous dit que le gouvernement actuel a travaillé avec courage à l'œuvre de réhabilitation qu'il avait entreprise; qu'il avait promis de travailler avec énergie au rétablissement du bon ordre dans les finances, et qu'il a tenu cette promesse; qu'en effet il a déjà assis la position financière de la province sur des bases qui permettent d'envisager l'avenir sans beaucoup de crainte.

Ai-je besoin de dire que je diffère totalement d'opinion avec l'honorable trésorier sur le premier des points que

je viens de résumer? Je conteste du tout au tout la prétention du ministre actuel qu'en arrivant au pouvoir, il était dans l'obligation d'entreprendre une œuvre de réhabilitation financière. Faire d'une situation un tableau désespéré, pour s'autoriser à réclamer le mérite d'y avoir presque miraculeusement arraché ceux qui allaient en être les victimes certaines, est peut-être une tactique assez habile. Mais on avouera qu'elle ne brille pas par le respect de la stricte vérité, ni par la justice envers des adversaires, que l'on persiste à tenir responsables, devant le public, d'un état de choses qui n'a jamais existé autrement que dans l'imagination trop surexcitée de ceux qui avaient un grand intérêt de parti à le dire menaçant.

Pour définir la véritable situation financière léguée au gouvernement actuel, la Chambre me permettra de lui rappeler les paroles suivantes que je prononçais, l'année dernière, dans une semblable circonstance. Je disais le quinze avril 1887 :

“ Le gouvernement de l'honorable M. Ross et le parti conservateur ont légué au ministère actuel une situation financière très favorable que je dessine à grands traits comme suit :

“ Nous lui avons laissé un surplus de \$247,646 dans les dix-neuf mois du 1^{er} juillet 1885 au 31 janvier 1887.

“ Contre une dette fondée et flottante, au 31 janvier 1887, de \$18,884,241, nous lui avons transmis un actif certain de \$13,122,494, ce qui ne laissait qu'une dette de \$5,760,746.

“ En outre nous lui avons transmis un actif immédiatement réalisable de \$2,250,000 en chiffres ronds, pour faire face aux obligations à échéoir d'ici à deux ans et plus.

“ Nous lui avons aussi transmis un revenu annuel de plus de trois millions de piastres, ce qui assure un surplus annuel sur les dépenses ordinaires qui, avec une bonne administration, peut être limitée à moins de trois millions.

“ L'actif de la province donne un revenu annuel de \$700,000 en chiffres ronds.

“ Nous avons transmis au ministère actuel un magnifique crédit public. Nos obligations provinciales à 5 pour

“ cent sont cotées jusqu'à 113 sur le marché anglais.

“ Voilà pour la situation financière.

“ De plus, la province est en progrès. Des chemins de fer se construisent partout. La colonisation se développe rapidement. Nous fondons une puissante industrie nationale, et nous créons partout un commerce qui prendra bientôt de très grandes proportions.

“ Telles sont les conditions dans lesquelles le gouvernement actuel a été chargé d'administrer les affaires de la province. S'il ne profite pas de tous les avantages d'une situation aussi favorable pour travailler dans l'intérêt bien compris de la province, il aura un compte sévère à rendre à cette chambre et au peuple, après les promesses solennelles que nos adversaires ont tant de fois prodiguées aux électeurs pour capter leur confiance et leurs suffrages.

Je n'ai rien à modifier dans cette définition que je faisais, l'année dernière, de la situation léguée au cabinet actuel. Elle était et elle est essentiellement vraie, parce qu'elle était basée sur des faits incontestables. Le gouvernement nouveau ne se trouvait donc pas en face de la tâche si difficile, suivant l'honorable trésorier (M. Shehyn), de réhabiliter nos affaires financières. Cette prétention insoutenable a conduit l'honorable trésorier à oublier son rôle de ministre responsable pour consacrer presque une moitié de son discours à la critique de la gestion de ses adversaires, lorsqu'il aurait dû se rappeler que le public attendait de lui, non des attaques contre ceux qui n'ont plus la direction des affaires, mais une exposition complète de la politique du ministère et une défense sérieuse de son administration.

L'honorable trésorier a divisé son discours en cinq principaux points. Je suivrai le même ordre pour faciliter à mes honorables collègues, la comparaison de mes arguments et de mes chiffres avec ceux de l'exposé financier que nous avons entendu vendredi dernier.

EXERCICE 1886-87.

La Chambre a sans doute remarqué les efforts de l'honorable trésorier pour rejeter sur le gouvernement précédent toute la responsabilité des opérations

de l'exercice terminé le 30 juin 1887. J'avoue avoir été un peu surpris, parce que je croyais qu'il serait assez juste pour admettre que le ministère actuel partage, avec son prédécesseur, la responsabilité de la gestion financière de la province pendant l'exercice dernier. Le gouvernement dans lequel l'honorable député de Québec-Est occupe la position si importante de trésorier, est arrivé au pouvoir à la fin de janvier 1887. Il est donc responsable pour les cinq derniers mois de l'année.

Le 15 avril 1887, j'établissais comme suit le résultat des opérations depuis le premier juillet 1886 jusqu'au 31 janvier 1887, et j'ajoutais mes prévisions pour la fin de l'année :

“ Le résultat si favorable obtenu en 1885-86 a été encore dépassé par celui réalisé pendant les 7 premiers mois de l'année courante qui se terminera le 30 juin 1887.

“ Depuis le premier de juillet 1886 au 31 janvier 1887 les recettes ont été de.....\$2,093,213 00

“ A déduire les recettes suivantes :

Remboursement de l'asile St-Jean de Dieu.....	\$ 7,125
Assurance sur l'ancienne bâtisse du parlement.....	32,765
Contributions au fonds de pension des instituteurs.	33,000
	\$ 72,890 00

“ Revenu ordinaire du 1er juillet 1886 au 31 janvier 1887.....\$2,020,323 00

“ Passons maintenant au chapitre des dépenses pendant la même période de sept mois.

“ Somme totale payée du 1er juillet 1886 au 31 janvier 1887.....\$2,705,400 00

A déduire pour les dépenses extraordinaires suivantes :

Subventions aux chemins de fer.\$628,964

Palais de Justice, Québec.....	70,876
Palais législatif....	54,306
Crédit spécial de la colonisation payé à même le capital, comme celui de 1885 86.	80,000
	<hr/> \$ 834,146 00

“ Dépenses ordinaires du
1er juillet 1886 au 31
janvier 1887..... \$1,871,254 00

“ Nous constatons le surplus obtenu
par le ministère Ross pendant les sept
premiers mois de l'année courante par
la soustraction suivante :

“ Revenu ordinaire du 1er juil- let 1886 au 31 janvier 1887.	\$2,020,323
Dépenses ordinaires do do	1,871,254

“ Surplus pendant sept mois. \$ 149,069

“ Je diffère totalement d'opinion avec
l'honorable trésorier au sujet du ré-
sultat possible des opérations de
l'exercice en cours. Je dis que cette
année devrait se terminer par un sur-
plus des recettes ordinaires sur les
dépenses ordinaires.”

“ Le gouvernement, s'il y met l'éner-
gie nécessaire, peut et doit perce-
voir, en 1886-87, un revenu total de
\$3,100,000 en chiffres ronds.

“ Voici mes prévisions à ce sujet :

“ Revenu ordinaire perçu le 31 janvier 1887.....	\$2,020,323
---	-------------

“ Recettes possibles jusqu'au
30 juin :

Balance, subvention fédérale	\$ 59,850
Terres de la Cou- ronne.....	325,000
Justice.....	115,000
Officiers publics.....	2,000
Licences.....	260,000
Législation.....	1,000
Asiles d'aliénés, con- tributions munici- pales	50,000
Intérêt, chemin de fer du Nord.....	186,000
De la province d'On- tario	60,000
Divers.....	25,000
	<hr/> 1,083,850

“ Revenu ordinaire prévu de
1886-87..... \$3,104,173
“ Les dépenses ordinaires de
1886-87 ne devraient pas
dépasser..... 3,000,000

“ Surplus possible de 1886-87. \$ 104,173

“ Si le gouvernement change un sur-
plus possible d'une centaine de mille
piastres, en un déficit de \$370,000
comme le prévoit l'honorable tréso-
rier, la Chambre devra lui en deman-
der un compte bien sévère.”

Dans son discours sur le budget, l'hon.
trésorier a établi comme suit le résultat
des opérations ordinaires de l'exercice
1886 87 :

Dépenses	\$3,289,679.78
Recettes.....	2,965,446.62

Déficit..... \$ 324,251.16

L'hon. trésorier constate ce déficit, et
s'en autorise pour dire qu'à son arrivée
au pouvoir la situation financière était
bien difficile. Je crois d'abord que c'est
exagérer que de porter le déficit de
1886-87 à \$324,251. Il ne faut pas ou-
blier que dans le montant des dépenses
que je viens de citer du discours de
l'hon. trésorier, est compris le crédit
spécial de \$80,000 pour la colonisation,
dont la chambre avait ordonné le paie-
ment à même le capital. Cette somme
déduite, le déficit est diminué au chif-
fre de \$244,251. Il faut aussi tenir
compte que les élections générales d'oc-
tobre 1886 ont eu lieu pendant cet exer-
cice, et ont entraîné une dépense de
\$50,461.

Qui est responsable du déficit de 1886-
87, réduit, comme je viens de le calcu-
ler, à une couple de cent mille piastres ?
C'est ce qu'il importe à cette chambre
et au public de savoir.

Comme je viens de le dire en lisant
mes paroles de l'année dernière, le 31
janvier 1887, lors du changement de
ministère, il y avait un surplus de
\$149,069 dans les opérations des sept
premiers mois de l'exercice. Dans les
cinq derniers mois de l'année, le gou-
vernement actuel a porté les dépenses
ordinaires au chiffre de \$3,289,697.
C'est une augmentation d'environ
\$250,000 sur l'année précédente, 1885-
86, en comptant les crédits spéciaux
pour la colonisation dans les dépenses
ordinaires des deux années. Je veux

être juste, et je reconnais que l'ancien gouvernement est responsable de l'augmentation, au montant de \$38,000 dans le service des intérêts de la dette provinciale. Aucune responsabilité particulière ne s'attache à l'un ou l'autre des partis, au sujet des frais des élections générales de 1886, qui ont eu lieu à l'expiration régulière du terme de la chambre élue en 1881. Il en est de même pour quelques autres dépenses additionnelles peu considérables. Mais le ministère actuel ne peut se soustraire à la responsabilité d'une augmentation de cent à cent vingt cinq mille piastres des dépenses de 1886-87 comparées à celles de 1885-86, dont le gouvernement précédent est seul et entièrement responsable. Aussi il eut mieux fait de l'accepter courageusement, et de s'efforcer de justifier cet accroissement de dépenses en prouvant qu'il était dans l'intérêt public, au lieu de tenter vainement de le rejeter sur son prédécesseur.

Le gouvernement actuel est responsable du déficit de l'année dernière, non-seulement par les nouvelles dépenses qu'il a faites pendant ses cinq mois de pouvoir de cet exercice, mais aussi pour n'avoir pas assez énergiquement activé la perception du revenu. Du premier juillet 1886 au 31 janvier 1887, le revenu ordinaire avait atteint \$2,020,323. Avec une perception énergique, il était facile de le porter au montant de \$3,100,000 à la fin de l'année. Une centaine de mille piastres et au-delà de dépenses en moins, et une recette de cent vingt-cinq à cent quarante mille piastres en plus, auraient soldé les opérations de l'exercice en équilibre, et même avec un surplus.

Mais de l'étude des documents officiels qui nous ont été soumis et du discours de l'honorable trésorier, il me paraît bien évident que le ministère était plutôt désireux de pouvoir établir un déficit considérable pour l'exercice 1886-87, et qu'il portait sa plus tendre sollicitude sur l'exercice en cours, 1887-88, dont il lui faudra accepter l'entière responsabilité. Aussi a-t-il eu le soin de grossir les dépenses de l'année dernière, et surtout d'ajourner aux premiers jours de l'année courante la perception de sommes réellement afférentes aux exercices précédents. Qu'il me suffise de citer les montants reçus depuis de la province d'Ontario, et des municipalités

pour leur contribution à l'entretien des aliénés dans les asiles. Le calcul du ministère est facile à comprendre. Se mettre en mesure de pouvoir faire ressortir un déficit considérable des opérations de l'année dernière, en en rejetant la responsabilité sur son prédécesseur, et un surplus de celles de l'exercice en cours, c'était se fournir le facile moyen de faire une réclame retentissante en faveur de sa supériorité administrative et financière sur ses devanciers. Mais cette ruse de guerre ne nous échappera pas, et nous saurons la déjouer. Le public en comprendra aisément toute la signification, et sera d'accord avec nous pour dire au cabinet qu'il a eu bien tort de s'en servir.

Le mélange que l'honorable trésorier a fait des opérations ordinaires et extraordinaires de l'exercice 1886-87, permettra à quelques-uns de ses amis peu scrupuleux, et encore moins soucieux de discuter les affaires publiques d'une manière sérieuse, de dire, en s'appuyant sur ses chiffres, qu'il y a eu un déficit de \$1,445,533, l'année dernière. A plusieurs reprises déjà, j'ai démontré l'erreur fondamentale d'une semblable manière de calculer, parce qu'il est de toute évidence qu'elle donne une idée fautive de la véritable situation de nos affaires. Elle est conséquemment nuisible au bien public. Pourquoi donc cette obstination à ne pas vouloir admettre le principe de finances publiques, pourtant si vrai, que le déficit d'un exercice est l'écart en moins entre les recettes ordinaires, régulières, permanentes dans leurs sources, sinon dans le chiffre de leur rendement, et les dépenses aussi ordinaires, régulières et permanentes de leur nature, sinon quant au montant qu'elles atteignent, de ce même exercice.

Je ne puis pas m'expliquer ce que l'honorable trésorier veut dire lorsqu'il nous parle de découvert dans les services du budget extraordinaire. Pas un seul des financiers les plus en renom, et qui administrent les affaires des plus grands et des plus riches pays, n'a jamais fait de semblables calculs. Je ne conçois pas qu'un gouvernement qui a entrepris des travaux que l'on est convenu d'appeler imputables au capital, déclare à la fin de l'année : j'ai payé pour ces travaux, disons, deux millions de piastres ; je n'avais en caisse, au commencement de l'exercice, qu'un

million à être appliqué à cette fin : donc j'ai un découvert ou un déficit d'un million. Mais il était compris dès le début que ces déboursés extraordinaires devaient être payés à même des ressources extraordinaires. Il ne peut donc pas être question de déficit dans ces opérations, et je me demande pourquoi l'honorable trésorier persiste à grouper ses chiffres d'une aussi étrange manière, que je n'ai trouvée dans aucun discours d'hommes politiques qui ont traité des finances publiques. Il le regrettera peut-être avant longtemps, parce que nous serons bientôt en mesure de nous en servir avantageusement contre lui. Je ne renonce pas au droit d'user des armes qu'il nous prépare, vu que ce sera peut-être le plus efficace moyen de lui rendre le service de le faire revenir d'une erreur qui lui fournit, — et c'est probablement pourquoi il y tient tant — l'avantage peu juste de critiquer ses devanciers sans raisons valables.

PASSIF ET ACTIF LE 30 JUIN 1887.

L'état du passif et de l'actif de la province à la fin du dernier exercice diffère peu, quant aux montants, de celui que l'honorable trésorier nous a donné il y a un peu plus d'un an. La dette provinciale y est portée au chiffre de \$22,188,700, mais, contrairement à ce qui se pratique partout ailleurs, les subventions aux chemins de fer votées, mais non encore dues, y sont comptées. L'actif est calculé à \$10,859,659, laissant une dette nette de \$11,329,640. L'honorable trésorier est ensuite entré dans d'assez longs détails sur la dette flottante, pour essayer de convaincre la chambre que le fameux emprunt de \$3,500,000 était absolument nécessaire, toujours en vue d'en rejeter la responsabilité sur ses prédécesseurs. Il nous a dit que le 30 juin 1887, il avait à faire face à une dette flottante de \$3,861,466. Mais pourquoi n'avoue-t-il pas, ce que nous savons tous, qu'un million et demi de cette somme se composait d'obligations dont l'échéance était et est encore lointaine, et dont une partie ne sera très probablement jamais due ?

Il calcul l'actif réalisable le 30 juin 1887 à la modique somme de \$300,000. Et cependant l'état des recettes de la province pour les neuf mois de l'exer-

cice en cours, terminés le 31 mars dernier, nous prouve qu'à cette date l'honorable trésorier avait facilement perçu la somme de \$782,000, acompte de notre actif le 30 juin précédent. Evidemment l'actif réalisable, légué par l'ancien gouvernement au ministère actuel, s'élevait à plus des \$300,000 calculées par l'honorable trésorier, puisqu'il en a perçu un montant de près de \$800,000 dans les quelques mois suivants.

L'EMPRUNT.

Mais passons à l'examen de la fameuse question de l'emprunt. Après les étranges événements qui ont signalé les négociations de l'emprunt de \$3,500,000, on devait s'attendre que l'honorable trésorier ferait tous les efforts possibles pour donner à l'affaire la couleur favorable dont elle avait tant besoin. Aussi y a-t-il consacré un tiers de tout son discours. Il est de mon devoir de lui dire que, malgré ce long et pénible travail, il n'a pas réussi à prouver la nécessité absolue de l'emprunt, ni à justifier le cabinet de la manière qu'il a conduit les négociations qui ont abouti à la création d'une dette consolidée de trois millions et demi de piastres.

Il est important de rappeler la position exacte que les deux partis dans cette chambre ont prise, l'année dernière, au sujet du projet du ministère de contracter un nouvel emprunt permanent.

De son côté, pour convaincre la chambre qu'elle devait l'autoriser à emprunter \$3,500,000, le gouvernement lui disait qu'il avait des obligations pour ainsi dire immédiates à rencontrer au montant de près de quatre millions, et qu'il n'avait pas de ressources financières pour faire honneur aux affaires de la province.

De notre côté, nous combattons cette politique d'emprunt, en répondant au ministère qu'il exagérait beaucoup le chiffre de ses obligations immédiates ; qu'avant de contracter un nouvel emprunt permanent, le cabinet devait percevoir avec énergie ce qui était dû à la province, et qu'ainsi il était possible d'éviter, sinon en totalité du moins en très grande partie, l'addition permanente de \$3,500,000 à notre dette consolidée.

Quiconque voudra juger avec impar-

tialité les événements depuis l'année dernière, devra admettre qu'ils nous ont donné raison et justifié pleinement la position que nous avons prise.

La législature était à peine prorogée, l'année dernière, que le Conseil Privé rendait jugement en faveur de la province dans l'affaire des impôts sur les corporations commerciales. Le 31 mars dernier, le gouvernement avait déjà perçu acompte des arrérages de ces impôts la somme de \$557,665. Avec les \$100,000 reçues d'Ontario et les \$125,000 en règlement de compte avec la cité de Montréal, c'est un montant de \$782,665. Il est certain que le gouvernement pouvait retirer une plus forte partie de l'actif, pour faire face aux obligations extraordinaires qui arrivaient à échéance.

En second lieu, les événements ont prouvé que les prévisions de l'honorable trésorier sur les sommes qu'il aurait à payer, et pour lesquelles il demandait l'autorisation d'emprunter \$3,500,000, étaient beaucoup exagérées. Il me sera bien permis de remarquer que les miennes se sont réalisées. Je disais le 12 mai 1887 :

"L'hon. trésorier nous a dit que d'ici au 30 juin prochain, il lui fallait de toute nécessité faire face à des obligations au montant de \$1,900,000. Cette prévision est très exagérée. Je calcule comme suit ce que le gouvernement aura à payer d'ici à la fin de l'année financière courante :

" Subventions aux chemins de fer.....	\$350,000
" Palais Législatif et de Justice, Québec.....	250,000
" Chemin de fer du Nord et banque d'Echange.....	37,000
" Déficit de 1886-87, au plus....	200,000
Montant.....	\$837,000

"Voilà tout ce que le gouvernement peut être obligé de payer de dépenses imputables au capital d'ici au 30 juin prochain. La probabilité est qu'il n'aura pas même à déboursier tout ce montant. Les emprunts temporaires peuvent facilement être renouvelés et le paiement n'en sera pas exigé."

Dans son discours sur le budget, l'honorable trésorier (M. Shehyn) nous a déclaré que "des obligations comprises dans la dette flottante et échéant

du 31 janvier au 30 juin 1887," il n'avait acquitté qu'un montant de \$758,407. C'est donc \$78,593 de moins que je calculais le 12 mai 1887. Et comme je le lui disais l'année dernière, il a renouvelé les emprunts temporaires.

L'honorable trésorier avait calculé qu'il serait appelé à payer \$1,200,000 pour les dépenses du capital pendant l'exercice en cours, 1887-88. Du premier juillet 1887 au 31 mars 1888, il n'a eu à déboursier pour ces fins que les sommes suivantes :

Edifices publics et ponts en ter dans les municipalités.....	\$180,412
Subventions aux chemins de fer	651,075
Montant.....	\$831,487

Il n'aura pas à payer plus de \$250,000 du 1er avril dernier au 30 juin courant : soit, pendant l'année, un total de \$1,081,000, ou \$119,000 de moins que la prévision de l'hon. trésorier. En présence de ces chiffres officiels incontestables, publiés sous la signature de l'honorable trésorier lui-même, qui peut prétendre sérieusement qu'au mois de mai 1887, la situation du trésor provincial était tellement déshéritée par les obligations de la prétendue dette flottante exigeant paiement immédiat ou à très courte échéance, qu'il fallait de toute nécessité emprunter sans délai la somme ronde de \$3,500,000, pas une piastre de moins. Si on le soutient encore, je répons que les événements regrettables qui ont signalé les négociations du malheureux emprunt, se sont chargés de donner la plus formelle contradiction à l'hon. trésorier et au gouvernement. En mai dernier, il leur fallait l'emprunt sous le plus bref délai, tout de suite, si possible, sinon la province serait dans l'impossibilité de faire honneur à ses engagements. Qu'est-il arrivé ? On connaît les pérégrinations officielles à New-York, à la recherche des millions qui n'arrivaient pas. Les semaines et les mois se sont écoulés. Le contrat avec le Crédit Lyonnais n'était définitivement fait, à Londres, que le 31 janvier 1888, et le trésorier ne commençait à recevoir ces millions de l'emprunt qu'après le 9 février 1888, c'est-à-dire neuf mois après la déclaration officielle faite devant cette chambre et la province qu'il fal-

lait emprunter sans délai. Et pendant ces neuf mois de retard dans des circonstances dont je parlerai dans un instant, est-ce que le gouvernement n'a pas eu les ressources nécessaires pour rencontrer les obligations de la province ?

Veut-on une nouvelle preuve, encore plus forte, que l'emprunt de trois millions et demi n'était pas d'une nécessité absolue à l'époque où on le proposait. Je la trouve aussi dans les documents sur les finances que l'hon. trésorier a déposés sur le bureau de la Chambre au commencement de la session. Le 31 mars dernier, tous les emprunts temporaires étaient remboursés, ainsi que les dépenses du capital payées comme ci-haut, et il y avait en caisse une balance de \$1,199,166. A cette date, seulement \$2,413,437 avaient été reçues à compte du produit net de l'emprunt. Il restait \$965,000 à recevoir. Cette balance a été versée au trésor dans les premiers jours d'avril. Ajoutons-la à la balance en caisse le 31 mars, et nous avons un montant disponible de \$2,264,166. L'hon. trésorier nous a dit qu'il comptait que les recettes ordinaires du premier avril dernier au 30 juin courant, seraient, à peu de chose près, suffisantes pour payer les dépenses ordinaires du dernier trimestre de l'exercice. De sorte qu'en calculant les déboursés à compte du capital pendant la même période à \$264,000—et ils n'excéderont certainement pas ce montant—la balance en caisse le 30 juin 1888 sera de \$2,000,000 en chiffres ronds. Le fait que malgré une augmentation de dépenses de plus de \$500,000 depuis le premier février 1887 jusqu'au 30 juin courant—comme je le prouverai dans un instant—il y aura un encaisse de deux millions de piastres à la fin de l'exercice en cours, ne prouve-t-il pas à l'évidence qu'un emprunt de \$3,500,000 n'était pas nécessaire en mai 1887, et qu'il ne l'a pas été depuis.

Le gouvernement a prétendu qu'il était dans la nécessité absolue d'emprunter ces \$3,500,000 pour payer les obligations que le ministère précédent lui avait léguées. Nous avons contesté cette prétention avec des chiffres irréfutables. J'ai la satisfaction de constater—et j'ai bien le droit de le dire—que les événements ont justifié mes

prévisions sur ce point comme sur les autres. Vous aurez le 30 juin courant une balance en caisse d'au moins \$2,000,000. Quelle est, par contre, la balance des obligations de la dette flottante contractée par les anciens gouvernements, auxquelles vous aurez à faire face ? Calculons-la d'après vos propres documents officiels et le discours de l'honorable trésorier. Dans votre état du passif de la province le 30 juin 1887, vous énumérez les obligations suivantes :

" Estimation du montant requis pour finir l'hôtel du parlement.....	\$ 75,122
" Contrat pour les statues de l'hôtel du parlement.....	25,000
" Estimation du montant requis pour finir le palais de justice de Québec.....	100,487
" Balance des acquisitions de terrains et autres dettes chemins de fer Q. M. O. & O....	60,070
" Perte sur le dépôt à la banque d'Exchange.....	27,000
Montant.....	\$287,679'

Voilà votre calcul.

Du premier juillet 1887 au 31 mars 1888, vous avez payé pour les édifices publics plus haut mentionnés \$169,611 et \$14,000 pour le chemin de fer du nord : total \$183,611. D'après vos propres chiffres de ces anciennes obligations, à vous transmises par le ministère précédent, il ne restait, le 31 mars dernier, à payer que la différence que j'établis par la soustraction suivante : Estimation des obligations le

30 juin 1887.....	\$287,679
Moins montant payé au 31 mars 1888.....	183,611

Balance le 31 mars 1888... \$104,068

D'après votre état du passif, le 30 juin 1887, il vous restait à rencontrer les obligations de vos prédécesseurs pour anciennes subventions aux chemins de fer et conversions des terres en subsides en argent, \$530,107 d'une part, et \$1,019,521 de l'autre : total \$1,549,628. Du 1er juillet 1887 au 31 mars 1888, vous avez payé à compte de ces obligations \$637,075, laissant une balance, non encore due, de \$912,553. D'après vos propres documents, la balance des obligations à vous transmises par le minis-

tère précédent se limitait, le 31 mars dernier, à cette somme de \$912,553, plus celle de \$104,068 pour les édifices publics plus haut mentionnés : soit un montant de \$1,016,621. Comme je l'ai dit plus haut, vous paierez environ \$264,000 acompte de cette balance du premier avril dernier au 30 juin courant, ce qui la réduira à la somme de \$752,621. Pour faire faire à ces obligations réduites à \$752,621, vous aurez, comme je l'ai établi, une balance de l'emprunt de \$2,000,000, plus un actif facilement réalisable d'au moins \$750,000 par la vente de la propriété du gouvernement à Montréal, évaluée dans votre état à \$138,348, mais qui vaut beaucoup plus, par la perception de ce qui est dû à la province par le gouvernement d'Ontario, pour diverses avances, pour arrérages d'impôts sur les corporations commerciales, et pour le fonds d'emprunt municipal. C'est-à-dire que si vous voulez vous occuper sérieusement de la perception de cet actif, vous paierez toutes les obligations qui vous viennent de vos prédécesseurs, y compris tous les emprunts temporaires déjà payés, et il vous restera une balance d'au moins \$2,000,000 de votre emprunt permanent de \$3,500,000. Et sans l'augmentation de \$500,000 dans les dépenses, dont vous êtes responsables, comme je le prouverai, cette balance serait de \$2,500,000 le 30 juin courant. Donc vous n'étiez pas obligés d'emprunter cette somme de trois millions et demi pour payer les obligations contractées par les gouvernements précédents.

Pourquoi avez-vous persisté à emprunter le montant total des \$3,500,000 après les recettes de \$100,000 de la province d'Ontario et de \$125,000 de la cité de Montréal, et après le jugement du Conseil Privé dans l'affaire des corporations commerciales, qui vous assurait une autre recette de plus de \$750,000: un total, avec les deux précédentes, de \$975,000, près d'un million de piastres ?

Je conclus donc sûrement que l'emprunt total de \$3,500,000 n'était pas nécessaire par les engagements contractés antérieurement à votre avènement au pouvoir, et que vous n'étiez nullement obligés de faire si tôt cette opération financière qui augmente d'autant la dette consolidée de la province.

Il est bien facile de voir aujourd'hui

pourquoi vous teniez tant à l'autorisation d'emprunter les \$3,500,000. Les illusions et l'erreur ne sont plus possibles. Vous avez tout expliqué lorsque vous avez déclaré, dans les discours du trône, que vous auriez à nous proposer une mesure pour accorder de nouvelles subventions aux chemins de fer, et que vous vouliez développer davantage votre politique des ponts en fer dans les municipalités. Vous expliquez encore plus, lorsque vous nous demandez, dans votre budget supplémentaire de l'année courante et dans le budget général de 1888-89, de vous voter, pour le palais législatif et le palais de justice de Québec, \$427,000 de plus que le montant que vous calculiez nécessaire, le 30 juin 1887, pour terminer ces édifices. Vous auriez dû être assez courageux pour prendre toute la responsabilité de la politique que vous vous proposiez d'adopter. Si vous croyiez dans l'intérêt public de subventionner davantage les entreprises importantes de voies ferrées, et qu'il vous fallait emprunter pour le faire, pourquoi ne l'avez-vous pas dit franchement à la Chambre et à la province ? Nous aurions jugé votre politique sur son propre mérite, sans parti pris, au seul point de vue du plus grand bien de notre province que, soyez-en convaincus, nous aimons autant que vous, et dont nous voulons la prospérité, en ambitionnant l'honneur d'y travailler de toutes nos forces comme nous l'avons toujours fait, en dépit des obstacles que vous nous avez constamment suscités.

Nous avons le droit de vous reprocher aujourd'hui d'avoir obtenu de cette Chambre l'autorisation de faire un emprunt considérable, sous le prétexte qu'il vous fallait cet argent pour payer des obligations dont vous aviez hérité et dont vous n'étiez pas responsables, lorsque la vraie raison de cette demande était que vous vouliez, en vous couvrant injustement de la responsabilité de vos prédécesseurs, vous procurer les ressources nécessaires pour mettre à effet une politique que vous élaboriez, mais que vous teniez alors à dissimuler au public.

LES NÉGOCIATIONS DE L'EMPRUNT.

En dépit de toutes les raisons contraire, vous avez fait l'emprunt. Je ne puis laisser ce sujet sans parler quelque

peu de la manière dont vous avez conduit ces négociations importantes, tel qu'il appert par les documents déposés sur le bureau de la Chambre, en réponse à l'adresse que j'ai eu l'honneur de proposer au commencement de la session.

Votre opération à New-York restera légendaire. En premier lieu, l'idée de contracter l'emprunt à New-York n'était pas heureuse. Un peu plus de réflexion vous aurait fait prévoir que vous vous exposiez à des mécomptes dont l'intérêt de la province pourrait souffrir. D'abord, tout le monde sait que New-York n'est pas un marché bien favorable pour le placement des emprunts d'Etats. La raison en est très facile à comprendre. Sans doute que la métropole de la République américaine est une ville très riche. Elle fait d'étonnants progrès, et elle peut espérer devenir la plus grande cité de l'univers. Mais les Etats-Unis ne sont pas un pays où l'on prête beaucoup à l'étranger, et pourquoi ? Parce que les immenses travaux d'améliorations qui se font tous les ans sur la surface entière du territoire de la République, absorbent l'épargne nationale et ont largement besoin des capitaux du dehors. Quand l'on sait qu'il se dépense jusqu'à \$400,000,000 annuellement aux Etats-Unis pour la construction seulement de nouveaux chemins de fer, et de 60 à \$70,000,000 dans la seule ville de New-York pour la construction de nouvelles maisons, on n'est pas surpris que nos voisins aient constamment besoin de tous les capitaux que leurs puissantes industries, manufacturière et agricole, et l'activité de leur mouvement commercial puissent accumuler.

Les deux grands marchés aux capitaux du monde sont à Londres et à Paris. Une statistique récente porte jusqu'à \$500,000,000 l'accumulation annuelle des capitaux en Angleterre disponibles pour placements dans le Royaume-Uni et au dehors. L'Angleterre a plus de dix milliards de piastres placées à l'étranger et dans ses colonies. A un intérêt moyen de quatre pour cent, c'est un revenu annuel de quatre cent millions de piastres qui arrivent dans le Royaume-Uni de toutes les parties du monde. Les nouvelles entreprises sur le territoire si encombré et si peu étendu

de la Grande-Bretagne, ne sauraient absorber tout ce capital, qui reprend en grande partie le chemin de l'étranger, à la recherche de placements aussi profitables que ceux qui l'ont produit.

Rien ne prouve mieux ma prétention que le marché de New-York n'est pas aussi avantageux que ceux de Londres et de Paris, que le fait de la différence que l'on constate régulièrement dans les cours des mêmes titres sur ces marchés. En voici des exemples frappants. Nos valeurs canadiennes n'occupent pas une situation aussi favorable sur le marché de New-York, que sur celui de Londres. Ainsi la semaine dernière, le 12 juin courant, les actions de la compagnie du chemin de fer canadien du Pacifique étaient cotées à 57½ à Londres, et seulement à 55½ à New-York, une différence de 2½ pour cent en moins. Il en est ainsi pour les valeurs américaines elles-mêmes, qui commandent aussi des cours plus élevés à Londres qu'à New-York. Les titres de la puissante compagnie de chemin de fer le New-York Central étaient, le 13 juin courant, cotés à 106½ à Londres, et à 104½ seulement, à New-York, une différence de 2½ pour cent en moins.

La première faute du gouvernement dans les négociations de l'emprunt, a été de s'imaginer pouvoir obtenir des conditions plus avantageuses à New-York qu'à Londres ou à Paris. Entré dans cette voie, il a joué de malheur. Je me sens guère disposé à être sévère dans ma critique, tant j'apprécie combien ont dû être cruelles les transes par lesquelles il a passé, depuis la fin d'août 1887 jusqu'au commencement de janvier dernier. Ce sont des mois bien longs dont, j'en suis convaincu, il conservera un souvenir à la fois pénible et impérissable.

Le représentant d'un syndicat de New-York est venu faire, au sujet de l'emprunt, une proposition que le ministre a trouvé mirabolante. Il offrait 94 pour cent pour des débetures à 3½ d'intérêt. Ce qui étonne, c'est que l'on ait cru un instant qu'il fût possible de placer un emprunt de la province à de semblables conditions sur le marché de New-York. Il me semble que la nature même de l'offre aurait dû mettre le gouvernement sur ses gardes, et l'engager à se demander si réellement il

avait à faire à des gens sérieux. Il ne paraît pas avoir eu le moindre souci sous ce rapport.

Avant d'apposer sa signature au contrat de l'emprunt, l'honorable trésorier et ses collègues ne devaient-ils pas s'assurer, d'une manière suffisante, que celui avec qui ils traitaient pouvait être en mesure de remplir ses obligations? M. Nelson, le représentant du syndicat, offrait, en garantie, de déposer des bons ou débiteures des Etats-Unis ou de la cité de New-York, à la "Chemical National Bank," au montant de trois millions et demi de piastres. C'était très beau sur le papier, mais il y avait ce grave inconvénient que la convention était signée à Québec, le 16ème jour d'août 1887, par l'honorable trésorier et le procureur de M. Nelson, tandis que M. Nelson ne s'engageait à faire ce dépôt de titres des Etats-Unis ou de la cité de New-York, que le ou avant le 23 août 1887, sept jours plus tard. Le contrat était signé, mais en réalité le gouvernement n'avait pas une piastre de garantie que le syndicat de New-York remplirait ses obligations.

Le 23 août, l'honorable trésorier commençait à être inquiet, et, je suppose, par une dépêche, qui n'apparaît pas dans les documents au sujet de l'emprunt, il s'adressa à la Chemical Bank pour avoir des nouvelles du fameux dépôt. Le même jour, il recevait la réponse laconique qui suit :

"New York, Aug. 23, 1887.

JOSEPH SHEHYN,
Treas. Province of Quebec,
Quebec.

No, nothing known at Chemical Bank regarding the transaction.

(Signed), W. J. QUINLAN."

Je traduis :

"Non, on ne connaît rien de cette transaction à la "Chemical Bank."

(Signé), W. J. QUINLAN.

Le dépôt n'a jamais été fait. Après la première erreur d'être allé à New-York pour l'emprunt, et la faute d'avoir signé le contrat avec ce M. Nelson sans exiger une garantie tangible et immédiate de sa bonne foi et de l'accomplis-

sement de ses obligations envers la province, je reproche au ministre de ne pas avoir rompu tout de suite toute relation avec ce prétendu syndicat et ses représentants, et d'avoir, près de quatre mois durant, laissé le crédit public de la province traîner le marché de la métropole américaine, à la merci de gens qui n'avaient pas pu exécuter leur contrat, et qui n'avaient pas même été en mesure de faire le dépôt de \$100,000, subséquemment offert et accepté en garantie, au lieu et place des trois millions et demi de titres des Etats-Unis ou de la cité de New-York.

Tout espoir d'un succès, qui fuyait toujours, étant perdu, le gouvernement prit conseil, en décembre dernier, d'un avocat éminent de New-York, pour savoir quel recours en dommages il avait contre ce M. Nelson, qui s'était trouvé tout à coup dans une si grande pénurie d'argent, après avoir ébloui nos ministres en faisant miroiter tant de millions à leurs yeux ravis. Dans sa réponse, que mes honorables collègues peuvent lire dans les documents de l'emprunt, M. Coudert dit bien que le droit du gouvernement est certain, mais il ajoute les deux phrases suivantes très palpitantes d'intérêt :

"Cependant c'est une question d'opportunité plutôt que de droit, s'il serait judicieux d'intenter une action contre lui dans les circonstances.

"D'après les informations qui nous ont été fournies, et d'après la conduite de ces gens, il n'est pas probable que M. Nelson soit un homme d'une responsabilité financière considérable, et un jugement obtenu contre lui résulterait, je le crains, en une victoire sans profit."

Le ministre peut chercher toutes les excuses qu'il voudra, il n'en reste pas moins acquis à l'histoire que, chargé d'une opération financière importante pour le compte de la province qu'il gouverne, il a la responsabilité d'avoir négocié cette affaire avec un homme incapable de la faire réussir, et cela sans prendre la peine sérieuse de se renseigner sur la situation véritable de cette personne.

On explique l'insuccès de cette opération par la mort de deux des principaux membres du syndicat. Les documents nous apprennent bien qu'un M. Ross et un autre sont décédés peu de

temps après la signature du contrat à Québec. Mais je n'y trouve rien qui nous assure que ces deux hommes étaient eux-mêmes en mesure de placer l'emprunt, ni qu'en réalité ils faisaient partie du trop fameux syndicat.

La fatalité poursuivait-elle les négociateurs de l'emprunt, puisque deux de ceux que l'on nous dit s'en être occupés, ont été en quelques jours successivement foudroyés par la mort !

Dans de semblables circonstances, le ministère a pourtant dû devenir un peu superstitieux, et se dire qu'il était temps d'en finir avec une opération qui faisait autant de victimes.

M. Nelson a donné pour raison de n'avoir pas fait le dépôt convenu de titres à la Chemical Bank, la hausse très considérable de ces titres sur le marché dans l'intervalle. Je regrette que l'hon. trésorier ait répété cette excuse dans son discours du budget, sans au moins s'assurer si elle était vraie. J'ai constaté que cette excuse n'était pas fondée. J'ai fait un relevé des cours sur le marché de New-York, du 12 août au 14 septembre 1887, tels que publiés dans le *New-York Herald*, et j'ai trouvé qu'il n'y a pas eu cette hausse dans les cours des titres des Etats-Unis. Deux classes de titres étaient cotées, l'une à 107 et l'autre à 127, et il n'y a eu qu'une légère variation en plus ou en moins pendant cette période.

LE CONTRAT AVEC LE CRÉDIT LYONNAIS

L'emprunt à New-York étant définitivement manqué, il fallait bien s'adresser ailleurs. On s'est hâté de conclure la transaction avec le Crédit Lyonnais. Cette fois du moins on traitait avec des gens sérieux, très capables de remplir les obligations qu'ils contractaient. Mais les directeurs de cette puissante institution connaissaient le fiasco des négociations à New-York. Ils savaient que le gouvernement était acculé dans une impasse très difficile, et qu'il considérerait comme des sauveurs ceux qui viendraient à sa rescousse. On en a profité pour obtenir du gouvernement des conditions plus avantageuses pour les actionnaires du Crédit Lyonnais. Je ne blâme pas ceux qui administrent les grandes affaires de cette institution. Ils ont fait le meilleur marché possible

dans les circonstances. Ils n'ont que rempli leur devoir.

Quoique l'honorable trésorier ait dit contre le système de l'adjudication des titres aux plus hauts enchérisseurs, je prétends que le ministère n'aurait pas dû vendre les obligations de la province à prix fixe au Crédit Lyonnais ; qu'il aurait dû, au contraire, lui faire placer ces titres sur le marché à un *minimum* déterminé, qui pouvait fort bien être fixé à 99, en se réservant le droit de faire profiter la province de la compétition de ceux à la recherche d'un placement de première classe, au taux d'intérêt relativement élevé pour eux de quatre pour cent. Coïncidence assez curieuse, vendredi, le jour même où l'honorable trésorier se prononçait dans cette chambre contre les emprunts publics par adjudication, le gouvernement fédéral employait avec le plus grand succès ce système pour l'emprunt canadien de \$20,000,000.

Lancé sur le marché de Londres à 3 pour cent d'intérêt et au *minimum* de 92½, cet emprunt a été souscrit trois fois, et par la compétition des acheteurs les offres acceptées dépassent la moyenne de 95. De cette manière, le profit de 2½ pour cent et plus réalisé par la hausse prouite par la course aux valeurs si sûres que le Canada offrait aux prêteurs, va à la caisse fédérale, au lieu que dans le cas de l'emprunt de Québec, le profit a été pour le Crédit Lyonnais, l'heureux négociateur, et non pour le trésor provincial. Les 2½ et 1½20 pour cent de prime au-delà du *minimum* de 92½ fixé pour le récent emprunt fédéral, c'est un profit de \$510,000 pour les vingt millions de titres, réalisé par le ministère d'Ottawa au moyen du système de l'adjudication que l'hon. trésorier ici trouve si peu favorable.

Vendus au Crédit Lyonnais au prix fixe de 99, et net de 96½, nos titres à 4 pour cent étaient lancés au pair sur les marchés de Londres et de Paris par cette institution le 14 janvier 1888. Le Crédit Lyonnais fixait ainsi à 100 pour cent le *minimum* auquel nos titres auraient pu être placés à l'enchère sur le marché. C'était un gain de 1 pour cent, puisqu'il les avait achetés à 99.

J'ai été bien étonné de la candeur avec laquelle l'honorable trésorier nous a donné, pour se justifier d'avoir fait

l'emprunt à prix fixe, certaines informations sur la manière dont le Crédit Lyonnais a conduit, à son profit, le placement des titres sur le marché. Il nous a dit qu'un syndicat intéressé largement dans l'institution, avait enlevé la première souscription des titres, pour les lancer à la hausse et leur faire une excellente situation sur le marché. Il a ajouté, de plus, que le Crédit Lyonnais avait encore la plus grande partie de ces obligations en portefeuille. Mais comment se fait-il donc que l'honorable trésorier ne se soit pas aperçu qu'il donnait là les meilleures raisons possibles de le désapprouver d'avoir vendu les titres de l'emprunt provincial à prix fixe? Si j'avais eu des doutes auparavant, il m'aurait sans doute convaincu pour un qu'il avait eu tort. Mais que signifient l'acte de ce syndicat, qui aurait souscrit à une prime considérable pour l'institution elle-même qui plaçait les titres sur le marché, et le fait que bien qu'ils soient maintenant cotés jusqu'à 104, le Crédit Lyonnais garde encore ces titres en portefeuille, sinon que les possesseurs actuels de nos obligations savent bien qu'ils ont des valeurs qui seront, de jour en jour, de plus en plus appréciées sur le marché. Vous ne sauriez prétendre que le Crédit Lyonnais garde les titres de la province en portefeuille, parce qu'il ne peut pas leur trouver d'acheteurs. Le Crédit Lyonnais, dont les ressources de crédit sont très grandes, ne s'est pas hâté de disposer de nos titres, parce qu'il savait fort bien que, poussés à la hausse par le développement du crédit public qui a été la conséquence immédiate de la conversion de la dette anglaise, par les succès des opérations considérables que le gouvernement canadien et la compagnie du Pacifique devaient bientôt faire à Londres, il peut, en attendant encore, réaliser un profit plus grand que celui actuellement possible. Aujourd'hui le Crédit Lyonnais peut vendre ces titres à 104. C'est un profit de 5 pour cent sur le prix qu'il a payé. Cinq pour cent pour trois millions et demi, c'est un gain net d'une somme de \$175,000, dont le Crédit Lyonnais est assuré, mais que la province perd incontestablement par cette transaction. Et le Crédit Lyonnais n'est pas satisfait de

cela, parce qu'il prévoit qu'il pourra faire plus très prochainement, et il attend. J'avoue ma surprise de ce que l'hon. trésorier lui-même ait eu la complaisance de nous le dire, parce que c'est un fait dont assurément il n'a pas lieu de se féliciter.

L'honorable trésorier a fait des calculs pour nous prouver que, comparé aux cours de nos 5 pour cent sur le marché, le prix de 96½ net réalisé des titres de notre emprunt à 4 pour cent, représente la valeur réelle de cette nouvelle classe de nos obligations provinciales. Mais il a oublié un point essentiel, et c'est pourquoi, n'ayant pas de base solide, sa comparaison tombe du coup. Il y a bien, en effet, une certaine parité dans les cours, si l'on ne tient compte que de la différence du taux de l'intérêt. Mais l'honorable trésorier doit savoir que la durée de l'existence d'un titre de première classe comme les nôtres sur le marché, entre pour beaucoup dans l'évaluation que le public acheteur en fait. Les nouvelles obligations de la province à 4 pour cent sont à quarante ans, tandis que nos 5 pour cent écherront, par parties, dans 16 ans, dans 18, 20 et 24 ans. Le titre à 4 pour cent payable dans 40 ans, vaut proportionnellement beaucoup plus que celui du même pays à 5 pour cent, mais à une échéance de 20 ans. Il est si vrai que la durée y est pour beaucoup dans les appréciations des valeurs sur le marché, que nos titres à 5 pour cent, et dont l'échéance est plus éloignée, sont toujours cotés plus haut que ceux dont l'échéance est plus prochaine. Il y a souvent une différence de 1½ à 2 pour cent entre les cours de ceux payables en 1904, et ceux qui ne le seront qu'en 1912.

L'honorable trésorier a fait de longs calculs pour démontrer que son emprunt a été fait à de meilleures conditions que les précédents. Cette comparaison manque absolument de base. Vous ne pouvez pas raisonnablement comparer les résultats de ces opérations, sans comparer aussi les situations aux époques diverses où elles ont été faites. Il y a une bien grande différence entre les conditions générales du crédit public aujourd'hui, et celles de 1874, l'année de notre premier emprunt provincial. Alors le gouvernement canadien obtenait à peine 90 pour cent pour ses

titres à 4 d'intérêt. Vendredi dernier, il négociait à 95 1/20 un emprunt à 3 pour cent ; c'est une hausse moyenne de 30 pour cent de notre crédit fédéral depuis 1874. La féconde politique de progrès des gouvernements conservateurs depuis la confédération à Québec comme à Ottawa, a beaucoup développé notre crédit provincial par la confiance dans notre avenir qu'elle a inspirée aux capitalistes à la recherche de placements sûrs et avantageux. C'est grâce à cette patriotique et intelligente politique que le gouvernement actuel a pu négocier avec le Crédit Lyonnais aux conditions que l'on sait, et qui ne sont cependant pas, comme je l'ai démontré, les meilleures qu'il pouvait obtenir dans les circonstances, avec la situation à cette époque de notre crédit public et celle du marché aux capitaux. L'honorable trésorier s'est donc mis en frais inutiles de comparaisons. Il aurait dû comprendre que la véritable question à juger, était s'il avait bien elle-même fait la transaction la plus avantageuse alors possible. De ce que les propositions qui lui étaient faites étaient, pour les raisons que je viens d'expliquer, plus favorables que celles obtenues en 1874, 1876, 1878, etc., il ne s'en suit pas qu'il était justifiable de faire un contrat d'après un principe qui a occasionné une perte considérable à la province, à l'avantage de ceux avec qui il négociait.

Le malheureux empressement du ministre à contracter un emprunt dont il n'avait pas un besoin immédiat, a aussi fait perdre à la province les avantages qu'elle pourrait actuellement retirer, et ceux plus considérables dans un avenir prochain, d'une opération sur le marché monétaire, — si elle était devenue nécessaire dans l'intérêt public, — à cause des conditions nouvelles du marché créées par la conversion de la dette anglaise et les transactions si brillantes du gouvernement fédéral et de la compagnie du Pacifique. Trente-cinq millions pour ces deux emprunts étaient demandés, et deux cent dix millions ont été pour ainsi dire spontanément offerts au taux les plus favorables.

Je désapprouve aussi la manière dont l'emprunt a été fait, pour cette autre raison que j'aurais préféré l'émission d'annuités rachetables, capital et intérêts, en 30, 40 ou 50 ans, au lieu de

l'émission de titres au terme de 40 ans qui a eu lieu. Pour le gouvernement fédéral, pour les colonies australiennes, et, en général, pour tous les pays qui ont à faire encore beaucoup de travaux au compte du capital, je conçois que le plus important n'est pas de s'occuper du rachat rapide de la dette publique, mais bien de pouvoir obtenir aux meilleures conditions possibles les capitaux nécessaires à l'exécution des grandes améliorations d'utilité générale. Mais je crois qu'au point où nous en sommes rendus dans notre province, la meilleure politique financière à suivre est de commencer à pourvoir au rachat, lent, si vous le voulez, mais graduel, de nos obligations provinciales. C'est pourquoi j'aurais été favorable à l'emploi du système des annuités terminables pour le nouvel emprunt, étant donnée la nécessité de le contracter, ce que je pense avoir contesté avec succès.

L'EXERCICE EN COURS—1887-88.

Après nous avoir fait un bien sombre tableau de la situation à son avènement au pouvoir et des opérations de l'année terminée le 30 juin 1887, l'hon. trésorier est tout à coup devenu radieux lorsqu'il a abordé le sujet des opérations de l'exercice en cours. Quel est le secret de ce changement de ton ? C'est que pour l'année courante, le ministère actuel sera seul responsable de la gestion des finances de la province. L'hon. trésorier comprend que le rôle du pessimiste est fini, et qu'il est temps, pour la popularité du gouvernement, de commencer à peindre les choses sous les couleurs les plus brillantes et même les plus exagérées. Vraiment, je suis presque tenté de le féliciter de la souplesse avec laquelle il a fait cette difficile transition. Il est soudainement passé du découragement en apparence le plus complet, aux illusions les plus enivrantes sur le présent qu'il prétend avoir fait si heureux, et sur les perspectives de l'avenir prospère qu'il s'attribue le mérite d'avoir assuré à la province.

J'ai personnellement beaucoup d'estime pour l'honorable trésorier, et je ne voudrais pas lui causer le moindre déplaisir. Mais j'ai un devoir public à accomplir, et je veux croire qu'il ne m'en voudra pas si je prends la légitime liberté de faire une trouée un

peu large dans les illusions qu'il me paraît tant affectionner. Il m'y a obligé par les efforts qu'il a tentés pour les faire partager par mes honorables collègues et par le public généralement.

Parlant de l'exercice en cours, l'honorable trésorier nous a dit :

" Il est impossible d'indiquer d'une manière précise le résultat de cet exercice ; mais l'état des recettes et des paiements, jusqu'au 1er avril 1888, fait voir que pour ces neuf mois les recettes ordinaires ont été de \$3,024,981.65 et les dépenses ordinaires de \$2,259,960.14, ce qui laisse un surplus de \$765,021.51. Il est probable que ce surplus ne sera pas sensiblement diminué à la fin de l'exercice, si nous percevons tout ce que nous espérons percevoir."

L'hon. trésorier continue en réclamant pour le gouvernement et pour lui-même le mérite d'avoir si bien administré les finances depuis le commencement de l'année, que l'exercice se terminera par un surplus d'environ trois quarts de million. Les chiffres qui précèdent, sans les commentaires qu'ils provoquent, sont de nature à induire la Chambre et le public en erreur. L'hon. trésorier aurait dû dire que le revenu qui lui permet de compter sur le surplus in liqué pour la fin de l'année, se compose de perceptions d'arrérages afférentes à plusieurs années antérieures. Il a reçu \$100,000 d'Ontario, mais \$70,000 de ce montant étaient dues pour les deux années précédentes. Le gouvernement d'Ontario en avait sans raison refusé le paiement.

Le 31 mars 1888, la somme de \$557,165 avait déjà été perçue pour arrérages des impôts sur les corporations commerciales, en vertu du jugement du Conseil Privé rendu l'été dernier. La part régulière de revenu pour l'exercice en cours dans le montant qui sera reçu de cette source, est d'environ \$125,000, la balance étant pour les années antérieures. Considérer toutes ces sommes comme revenu régulier, ordinaire de 1887-88, c'est fabriquer à peu de frais un surplus énorme pour la fin de l'année. Je n'ai pas besoin d'insister davantage sur ce point, parce que la Chambre et la province comprendront tout de suite que le revenu de l'exercice en cours est beaucoup augmenté

de recettes extraordinaires qui ne se renouveleront pas une autre année.

LES DÉPENSES DU GOUVERNEMENT ACTUEL.

Le ministère actuel s'efforce-t-il de mettre en pratique au pouvoir le régime d'économie qu'il a si souvent et si fortement réclamé et promis dans l'opposition ? C'est la partie de la question financière qu'il importe le plus d'étudier maintenant avec soin.

Il est évident que pour faire une juste comparaison des dépenses du présent cabinet et celles de son prédécesseur, il faudra mettre en présence les frais encourus par les deux pendant des années dont ils sont, l'un et l'autre, entièrement responsables. Mais à part cela, on peut aussi juger la politique financière du gouvernement actuel, en comparant les budgets qu'il nous demande de voter, avec les dépenses faites par le ministère précédent pendant sa dernière année complète d'administration, celle de 1885-86.

L'année courante ne se terminera que le 30 juin, et nous n'aurons les comptes publics de cet exercice qu'à la prochaine session. Mais je puis dès maintenant faire une intéressante comparaison, parce que nous avons des états partiels exactement pour la même période de 1886-87 principalement sous le gouvernement précédent, et de 1887-88 sous le présent cabinet.

Comparons les dépenses des mêmes services ordinaires pour les neuf premiers mois de ces deux exercices.

Du 1er juillet 1887 au 31 mars 1888, sous le régime actuel, les dépenses ordinaires ont été de.....	\$2,250,653
Pour la même période en 1886-87, sous l'ancien régime, elles ont été pour les mêmes services de.....	2,137,490
Augmentation en neuf mois sous le régime actuel.....	\$ 113,163

Je puis en toute sûreté calculer cette augmentation à plus de \$150,000, parce que l'état de 1886-87 contient les \$50,461 déboursées pour les dernières élections générales.

Comparons maintenant les frais de

quelques-uns des divers services pendant la même période de neuf mois des deux années.

Gouvernement civil en 1887-88. \$158,780
do do 1886-87. 145,766

Augmentation.\$ 13,014

Administration de la justice,
1887-88.....\$328,870
Administration de la justice,
1886-87..... 304,921

Augmentation.\$ 23,949

Instruction publique, 1887-88. \$337,010
do do 1886-87 322,235

Augmentation.....\$ 14,775

Travaux et édifices publics
1887-88.....\$ 94,411
Travaux et édifices publics,
1886-87..... 57,844

Augmentation.....\$ 36,567

Divers, 1887-88.....\$ 27,469
do 1886-87..... 16,849

Augmentation.....\$ 10,620

Département des Terres de la
Couronne, 1887-88.....\$124,050
Département des Terres de la
Couronne, 1886-87..... 110,000

Augmentation.....\$ 14,050

Comme on le voit, il y a une augmentation considérable dans tous les services où les dépenses sont le plus facilement contrôlables. On ne saurait donc y trouver les preuves de l'économie tant promise.

L'hon. trésorier ne nous a donné que peu de renseignements sur l'exercice en cours et sur les résultats probables à la fin de l'année. C'est une réserve de sa part qui ne manquait pas de prudence, parce qu'il avait intérêt à ne pas provoquer la discussion sur ce point. Je cède cependant au désir d'en parler encore un peu. A la date actuelle et avec les documents officiels que nous avons, nous pouvons calculer d'une manière assez approximative le mon-

tant que les dépenses ordinaires de l'année courante atteindront.

Nous venons de voir que pour les neuf mois terminés le 31 mars dernier, elles s'élevaient déjà à \$2,250,653. Il me paraît bien certain que le 30 juin courant, elles atteindront \$3,350,000. Le gouvernement a fait voter l'année dernière les sommes suivantes :

Budget général ordinaire de 1887-88.....	\$3,015,329
1er budget supplémentaire...	67,960
Mandats spéciaux jusqu'au 16 mai	180,003
Maintenant, il nous demande un second budget supplé- mentaire ordinaire de.....	123,282
Et pour la codification des lois	45,000
Montant.....	\$3,431,574

Si la chambre vote le budget supplémentaire qui lui est soumis, des dépenses au montant de \$3,431,573 auront été autorisées pour l'année courante. Je n'exagère donc pas en disant que les dépenses réelles de l'exercice en cours seront portées, par le gouvernement actuel, à \$3,350,000, en supposant que tous les crédits votés ne soient pas épuisés.

Comparons ces dépenses ordinaires de l'année courante avec celles de la dernière année complète de l'ancien régime :

Dépenses de 1887-88.....	\$3,350,000
Dépenses de 1885-86.....	2,961,563

Augmentation.....\$ 388,437

Cette comparaison fait donc ressortir une augmentation de près de quatre cent mille piastres. Est-ce ainsi que le gouvernement actuel prétend pratiquer l'économie en augmentant les dépenses de quatre cent mille piastres dans une seule année ? Il est aussi responsable d'une augmentation de plus de \$100,000 pendant les cinq derniers mois de 1886-87 : soit une augmentation totale d'au moins \$500,000 en dix-sept mois de pouvoir. L'actif sur lequel la province devait compter pour payer les subventions aux chemins de fer, a été ainsi en grande partie absorbé par ces dépenses additionnelles d'un demi-million.

L'EXERCICE 1888-89.

Répondant, vendredi, à quelques remarques de l'honorable chef de l'opposition, l'honorable premier ministre a admis que les opérations financières de l'année courante étaient en effet peu satisfaisantes. Je lui tiens compte de la franchise de l'aveu, mais il a eu le tort d'essayer encore une fois d'en rejeter, au moins partiellement, la responsabilité sur ses prédécesseurs. Mais le ministère se propose-t-il de conduire les opérations de l'année prochaine d'une manière plus satisfaisante? Evidemment non, si l'on en juge par le budget général qu'il nous propose de voter. Il nous demande pour les dépenses ordinaires de 1888-89 des crédits au montant de \$3,277,359, à laquelle somme il n'est que juste d'ajouter le crédit spécial de \$63,000 pour la codification des lois et les crédits, au montant de \$17,900, pour divers travaux publics imputables au revenu comme par le passé, parce que les frais de ces travaux et ceux de la codification des lois ont toujours été comptés dans les dépenses ordinaires de l'année. L'addition de ces crédits porte le total des dépenses ordinaires que le gouvernement se propose de faire l'année prochaine à \$3,358,259. Ce n'est pas tout. On sait fort bien que le ministère nous demandera de voter un premier budget supplémentaire avant la fin de cette session, et un second budget supplémentaire à la session prochaine, toujours pour l'exercice 1888-89. Je n'exagère pas en portant ces budgets supplémentaires au total de \$150,000, ce qui élèvera les dépenses ordinaires de 1888-89 au montant relativement énorme de \$3,500,000 en chiffres ronds, soit une augmentation de \$540,000 sur celles de 1885-86 dont l'ancien gouvernement est seul responsable. Nous ne sommes donc pas entrés dans un règne de rigoureuse économie, mais bien plutôt dans une ère de dépenses rapidement croissantes.

Comparons maintenant les crédits demandés par le gouvernement actuel pour quelques-uns des services publics, dans son budget général des dépenses de l'année financière 1888-89, avec les sommes dépensées pour les mêmes fins pendant l'année 1885-86, la dernière

dont l'ancien gouvernement est seul et entièrement responsable.

Crédits demandés pour le gouvernement civil en 1888-89	\$219,776 00
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	183,675 41
Augmentation.....	\$ 36,100 59

Département des Terres de la Couronne, 1888-89.....	\$175,200 00
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	130,000 00
Augmentation.....	\$ 45,200 00

Administration de la justice, 1888-89.....	\$495,938 98
Somme dépensée pour la même fin en 1885-86.....	478,505 75
Augmentation.....	\$ 17,433 23

Additionnons ces augmentations de dépenses en 1888-89.

Gouvernement civil.....	\$ 36,100 59
Département des Terres de la Couronne.....	45,200 00
Administration de la justice.....	17,433 23
Montant.....	\$ 98,733 82

J'établis donc, en comparant le budget général de 1888-89 avec les comptes publics de 1885-86, que pour les trois services publics seulement que je viens d'énumérer, le ministère actuel demande à la Chambre de l'autoriser à dépenser \$98,733.82 de plus que le gouvernement conservateur. On peut être certain que les budgets supplémentaires porteront cette augmentation au montant de cent quarante à cent cinquante mille piastres.

L'honorable trésorier compte sur un revenu ordinaire de \$3,345,672 l'année prochaine. Je crois ses prévisions de recettes assez justes dans l'ensemble. Mais en supposant même qu'elles se réalisent complètement — et il faut toujours prendre garde aux mécomptes — il me paraît inévitable qu'au train qu'il y va, le ministère puisse solder

les opérations de l'exercice 1888-89, autrement que par un déficit de cent à cent cinquante mille piastres. Nous retournons donc trop sûrement à l'ère des déficits à laquelle le gouvernement précédent avait heureusement réussi à mettre fin.

Est-il possible de prouver plus clairement que je viens de le faire, que le gouvernement actuel n'a pas rempli les promesses si souvent et si solennellement faites par ceux qui en forment partie lorsqu'ils étaient dans l'opposition ?

Que l'honorable trésorier me permette de lui dire qu'il a été injuste envers ses adversaires, lorsqu'il a réclamé pour ses collègues et pour lui-même tout le mérite de l'accroissement des sources du revenu de la province. Le développement du revenu pour l'année courante et pour les années futures, est presque entièrement l'œuvre des gouvernements conservateurs qui ont administré les affaires publiques depuis 1879. Il est bien étrange de vous entendre citer, par exemple, l'impôt sur les corporations commerciales comme une preuve de ce que vous avez fait pour augmenter le revenu, lorsque tout le monde sait que tous ensemble vous avez énergiquement combattu cette mesure. Et votre prétendu surplus de trois quarts de million pour l'année courante, ne se compose-t-il pas presque en totalité de la perception des arrérages de ces impôts, accumulés pendant que vos prédécesseurs luttèrent avec courage pour faire décréter par les tribunaux que cette législation avait le droit constitutionnel de prélever ces taxes.

Si vous voulez être traités avec la justice qui vous est due, et que nous n'entendons pas vous refuser, soyez-en certains, commencez donc enfin à vous montrer justes envers des adversaires que, trop longtemps, vous avez combattus avec les armes de l'esprit de parti le plus déplorable et le plus nuisible aux intérêts publics.

Vous vous vantez d'avoir rétabli la position financière de la province sur des bases solides. Vous n'avez pas eu à remplir cette tâche, parce qu'elle était toute accomplie lors de votre avènement au pouvoir. Vous y êtes arrivés à temps pour profiter des patrioti-

ques travaux de ceux que vous aviez si injustement accusés.

Vos prédécesseurs avaient un budget ordinaire de recettes et de dépenses de trois millions de piastres en chiffres ronds. Vous prétendez que c'était une situation alarmante. Vous arrivez au pouvoir, et dans deux ans vous portez vos dépenses ordinaires à trois millions et demi, tandis que vous ne calculez votre revenu qu'à \$3,345,672, et vous vous écriez que vous avez sauvé la province de la ruine qui la menaçait. Est-il possible d'expliquer raisonnablement une aussi étrange prétention ?

CONCLUSION

Si j'ai cru de mon devoir de faire ressortir les nombreuses contradictions entre la conduite des honorables ministres au pouvoir, et les principes qu'ils ont professés dans l'opposition, ce n'est pas pour le vain plaisir d'en tirer un avantage de parti, que l'on en soit bien convaincu. On constate que depuis qu'ils ont la responsabilité du pouvoir, nos adversaires commencent à juger les choses gouvernementales bien différemment. Je ne leur reprocherais pas leurs contradictions, pourvu qu'ils admettent qu'ils se trompaient autrefois. Il peut y avoir honneur à se contredire, lorsqu'on le fait d'après la consciencieuse inspiration d'un grand sens de son devoir envers son pays, mais pour en avoir le mérite, il ne faut pas hésiter à reconnaître l'erreur de ses anciennes opinions.

De notre côté aussi, les rôles sont changés. Nous sommes la loyale opposition de Sa Majesté. Pour remplir avec efficacité pour la province les obligations qui nous incombent, nous devons comprendre que loin d'être un obstacle à la vigoureuse administration de la chose publique, l'opposition parlementaire doit plutôt être un ressort puissant qui lui communique une nouvelle impulsion, en stimulant davantage l'ardeur des gouvernants, par une critique éclairée, loyale, juste, et qui se distingue toujours par l'élevation des idées et le patriotisme des sentiments dont elle est la fidèle expression.

Je souhaite que, de leur côté, nos adversaires comprennent que dans la position qui leur a été faite, ils doivent

cesser de rejeter sur leurs devanciers la responsabilité de leurs actes. Le parti au pouvoir, pas plus que l'opposition, ne doit vivre de récriminations. Les retours sur le passé peuvent avoir leur intérêt, lorsqu'on les faits pour y puiser d'utiles enseignements, mais n'oublions pas que nous sommes ici surtout pour travailler à rendre l'avenir de notre population aussi prospère, aussi brillant, aussi heureux que possible. C'est ce à quoi l'opposition veut travailler avec une constante énergie, et la plus louable ambition de contribuer sa large part à l'œuvre que cette législature a pour mission d'accomplir.

Je suis certain d'être l'écho de mes honorables collègues en disant que nous devons tous désirer que de cette enceinte où nous délibérons, de ce sanctuaire de nos droits et de nos libertés, il ne sorte que l'expression des sentiments du plus sincère patriotisme, pour aller aux endroits les plus reculés et dans les plus humbles chaumières de la province, inspirer la confiance que, quelles que soient leurs divergences d'opinions et de principes, ceux qui la représentent dans cette chambre sont, par leur dévouement, à la hauteur de leur position, de leur devoir, et de leur responsabilité.

Je propose en amendement, secondé par l'honorable M. Taillon :

“ Que tous les mots après “ Que ”

soient retranchés et remplacés par les suivants :

“ Cette chambre est prête à voter les subsides à Sa Majesté, mais elle regrette qu'après avoir obtenu gain de cause contre les corporations commerciales par jugement du Conseil Privé, ce qui assurait au gouvernement une recette d'au moins sept cent mille piastres, après la perception des cent mille piastres reçues d'Ontario et des cent vingt-cinq mille piastres reçues de la cité de Montréal, ces trois sommes formant un total de neuf cent vingt-cinq mille piastres, le gouvernement ait persisté à faire, sans nécessité, un emprunt au montant de trois millions et demi de piastres ;

“ Que cette chambre regrette aussi que le gouvernement ait conduit d'une manière déplorable et nuisible au crédit de la province les négociations de l'emprunt qu'il a tenté, mais sans succès, de faire sur le marché de New-York, l'an dernier ;

“ Que cette chambre regrette de plus que le gouvernement ait fait perdre à la province une somme d'au moins cent soixante-quinze mille piastres en vendant les titres du dit emprunt à prix fixe, au lieu de les faire placer sur le marché en fixant le minimum du prix d'émission et en les offrant à la compétition du public. ”

(Applaudissements prolongés).

